

L'externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin n° 20
6 octobre 2026

*« Nous parlons ici d'opportunités offrant une **nouvelle chance** aux migrants en situation irrégulière »*

Le ministre danois chargé des migrations s'exprime sur les centres de retour au Rwanda

Sommaire

Évolutions thématiques et régionales.....	2
Budgets et financement.....	5
Expulsion et réadmission.....	7
Partenariats en matière de migration.....	9
Autres.....	11
Mises à jour de l'archive documentaire.....	12
À propos de ce bulletin.....	13

Évolutions thématiques et régionales

Les documents officiels de l'UE résumés ici, ainsi que ceux publiés dans les éditions précédentes du bulletin, sont disponibles dans nos [archives de documents](#).

Sommaire

- [Gestion des frontières](#)
- [Budgets et financement](#)
- [Expulsion et réadmission](#)
- [Partenariats en matière de migration](#)
- [Autres](#)

Gestion des frontières

Approches « fondées sur les droits de l'homme » de l'externalisation des frontières

Lors de la réunion du 15 juillet du groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration (EMWP), les délégués ont assisté à des présentations de la présidence irlandaise du Conseil de l'UE et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme consacrées à une « approche de la migration fondée sur les droits de l'homme » (HRBA), avant d'être invités à en débattre.

Le concept de HRBA circule depuis longtemps dans les cercles de l'UE. Il semble toutefois relever davantage d'une question d'image et de « rappels » discrets adressés aux partenaires que de mesures concrètes. Comme indiqué dans un [précédent numéro de ce bulletin](#), l'approche HRBA consiste notamment à demander aux fonctionnaires de l'UE de simplement mentionner davantage les « droits de l'homme » dans les documents internes.

S'agissant des questions d'externalisation telles que les centres de retour, l'[ordre du jour annoté de la réunion](#) indique que l'« intégration » des droits de l'homme dans l'architecture de ses projets d'externalisation « confère une légitimité au travail de l'UE dans ce domaine ».

Le document de discussion qui l'accompagne reprend l'idée souvent avancée selon laquelle les accords relatifs aux centres de retour ne peuvent être conclus qu'avec des pays tiers respectant les normes internationales en matière de droits de l'homme et de *non-refoulement*. Il rappelle également aux délégués que la réussite de la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile dépendra « *de notre action dans le domaine des relations extérieures pour établir et maintenir des partenariats avec les principaux pays d'origine et de transit, et pour veiller à ce que toutes les garanties relatives aux droits fondamentaux soient mises en œuvre* ».

Cette formulation suggère que la présidence rappelle aux délégués la nécessité pour l'UE de rendre visibles, autant que possible, ses efforts visant à garantir le respect des droits de l'homme, afin de préserver la « légitimité » des projets d'externalisation tels que les centres de retour.

Le comité sur les migrations extérieures débat de la crise au Soudan

Un document de la présidence intitulé « [Situation migratoire et des déplacements au Soudan](#) », présenté lors de la même réunion de l'EMWP, dresse un état des lieux du conflit au 6 juillet 2026. Il souligne que le conflit « ne présente guère de signes d'une résolution pacifique » et fournit diverses statistiques et analyses.

Plus intéressantes encore que l'analyse elle-même sont les questions soumises aux délégués à la fin du document. Après avoir indiqué que le conflit contribue à « de nouveaux flux migratoires, y compris vers l'Europe », celui-ci les invite à débattre de plusieurs points : comment renforcer la coopération régionale afin, entre autres objectifs, « d'éviter de

nouvelles pressions migratoires internationales » ; comment mieux anticiper et atténuer les risques susceptibles d'accroître ces pressions ; comment des approches « couvrant l'ensemble de l'itinéraire » peuvent contribuer à la « stabilité » dans la région du Soudan ; et **comment poursuivre les expulsions vers le Soudan.**



Renforcement de la surveillance des réseaux sociaux pour améliorer la « connaissance de la situation migratoire »

Un document de la présidence intitulé « [Renforcer la connaissance de la situation migratoire et les capacités d'alerte précoce de l'UE, y compris en situation de crise](#) » a été présenté aux délégués lors d'une réunion des représentants permanents le 23 septembre 2026.

Apparemment rédigé en réponse aux événements survenus à Ceuta à la fin du mois de juillet et en août, ce document examine l'influence perçue des réseaux sociaux sur les tendances migratoires, en accordant une attention particulière à la « désinformation » :

« La diffusion d'informations fausses ou trompeuses, amplifiée par des algorithmes et des comptes automatisés, constitue une menace croissante pour la sécurité et la stabilité. »

Le document recommande de s'appuyer sur les dispositifs existants de collecte et d'analyse des données afin d'anticiper les tendances et de lutter contre la désinformation. Jusqu'à présent, ces activités ont été menées par des agences telles que Frontex, Europol et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, les données recueillies étant transmises au réseau « Migration Preparedness and Crisis Blueprint » de la Commission.

Le document préconise notamment de renforcer la surveillance des réseaux sociaux en tant qu'« outil d'alerte précoce » et mentionne les efforts actuellement déployés pour inciter les plateformes de réseaux sociaux à se conformer à la loi sur les services numériques.

Parallèlement, **les auteurs envisagent également d'élargir le rôle de Frontex et d'Europol dans ce domaine, évoquant les prochaines révisions de leurs mandats et la possibilité d'y ajouter « une base juridique explicite et suffisamment circonscrite pour les différents types de surveillance des réseaux sociaux liés à la migration et au trafic de migrants ».**

Une analyse complète du document et de ses implications pour les révisions des mandats de Frontex et d'Europol sera prochainement disponible sur le site de *Statewatch*.

Budgets et financement



Financement des initiatives «Team Europe» en Mauritanie

En réponse à une demande d'accès à l'information déposée par *Statewatch*, la Commission européenne a rendu publique une série de documents relatifs à des projets de dépenses en Mauritanie. Ces projets s'inscrivent dans le volet mauritanien de l'initiative « Team Europe », qui vise à promouvoir une « *approche globale de la migration sur la route de l'Atlantique et de la Méditerranée occidentale* ».

« Team Europe » désigne une approche globale adoptée par l'UE en matière de dépenses extérieures, notamment dans le cadre des programmes de développement dans les pays du Sud. L'objectif principal de ces initiatives est d'harmoniser et de coordonner les dépenses de l'UE et des États membres. Elles couvrent différents domaines, dont la migration, et concernent aussi bien des pays pris individuellement que des routes migratoires régionales.

Les documents relatifs à la Mauritanie donnent un aperçu des fonds dépensés dans ce pays pour « s'attaquer aux causes profondes » de la migration et limiter la mobilité vers l'Europe. Pris dans leur ensemble, les différents projets, dont la majorité semble être encore en cours, s'être achevée très récemment ou ne pas avoir encore démarré, **semblent représenter au moins 265 millions d'euros de financements de l'UE et des États membres**, en tenant compte d'éventuels chevauchements entre les postes budgétaires. **Ce montant n'inclut ni les 180 millions d'euros dépensés en Mauritanie dans le cadre du programme « MPRR (Protection, retour et réintégration des migrants) », ni les 44 millions d'euros dépensés au titre de la Facilité pour la paix en Afrique.**

Bon nombre de ces projets concernent directement le contrôle des migrations en Mauritanie, avec au moins plusieurs dizaines de millions d'euros consacrés au « soutien » aux forces de sécurité et aux forces frontalières mauritaniennes. Certains projets portent sur le développement économique et la création d'emplois, présentés comme des moyens de s'attaquer aux « causes profondes » de la migration. D'autres ne semblent avoir qu'un lien indirect avec cet objectif, notamment les projets consacrés à la numérisation, à l'économie bleue et à l'énergie verte.

[Le document complet sur les dépenses en Mauritanie](#) est disponible sur le site de Statewatch. Parmi les principaux éléments liés à l'externalisation figurent :

- **« Pro-Nexus »** – 8,1 millions d'euros « pour promouvoir l'inclusion socio-économique des réfugiés, des demandeurs d'asile et des membres vulnérables des communautés d'accueil », auxquels semble s'ajouter une enveloppe de 8 millions d'euros pour « l'inclusion des réfugiés et la résilience des communautés d'accueil en Mauritanie ». Les deux projets Pro-Nexus ne sont pas datés et sont mis en œuvre par l'agence allemande de développement GIZ ainsi que par le HCR.
- **« Appui à la surveillance des frontières maritimes »** – un projet non encore défini d'un montant de 25 millions d'euros.

L'externalisation des frontières : suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin n° 20, 6 octobre 2026

- « **TAWAFOUG** » – une « [approche territoriale intégrée](#) » de 20 millions d’euros ciblant les réfugiés et les communautés d’accueil, mise en œuvre par *Action contre la Faim*, Save the Children Espagne et *Terre des Hommes Lausanne*. Le projet est financé par l’intermédiaire du mécanisme flexible de la NDICI AFRICA.
- « **Appui financier FSI** » – un programme d’« aide directe » de 10,39 millions d’euros destiné aux forces mauritaniennes « impliquées dans la lutte contre l’immigration irrégulière ». Le projet n’est pas daté, mais semble correspondre à un versement annuel.
- « **Renforcement de la gestion des frontières terrestres et maritimes** » – un projet de 6,37 millions d’euros mis en œuvre par l’OIM et le ministère mauritanien de l’Intérieur, de 2024 à 2027.
- « **Renforcement de la gouvernance des migrations** » – deux projets, d’un montant respectif de 5,5 millions et 4,5 millions d’euros, mis en œuvre par l’OIM de 2024 à 2027. Un autre projet de 5 millions d’euros portant le même titre est consacré à l’élaboration de la stratégie nationale mauritanienne en matière de migration pour la période 2024-2029.
- « **KARAMA** » – 4 millions d’euros provenant du projet « Solutions durables pour les populations déplacées en Afrique », mis en œuvre par l’intermédiaire d’*Action contre la Faim* et du HCR, de 2023 à 2026.
- « **Appui au Secrétariat de la Déclaration de Niamey** » – une enveloppe de 2,05 millions d’euros destinée à la lutte contre la traite et le trafic d’êtres humains, mise en œuvre par l’Office des Nations unies contre la drogue et le crime, de 2024 à 2026.
- « **Réussir ensemble en Mauritanie** » – un volet de 1,5 million d’euros consacré à des campagnes d’« information » visant à lutter contre la migration, mis en œuvre par l’Organisation internationale pour les migrations de 2024 à 2027.
- « **Partenariat des services de renseignement sur les migrations pour favoriser la coopération euro-africaine (MISPEAC)** » – un projet de lutte contre le trafic de migrants d’un montant de 1,75 million d’euros couvrant la Gambie, le Sénégal, la Mauritanie et le Mali, mis en œuvre par l’agence espagnole de renseignement, le Centre national de renseignement, de 2024 à 2026.
- « **GAR-SI** » – un volet d’un projet plus vaste visant à équiper les forces de sécurité nationales de la région du Sahel pour le contrôle des migrations. D’un montant de 3,5 millions d’euros, ce volet prévoit la création d’une troisième unité à la frontière sud de la Mauritanie ainsi que l’amélioration des opérations des deux premières unités. Il est mis en œuvre par l’agence espagnole de coopération au développement FIIAP, de 2024 à 2027.

D’autres documents relatifs aux initiatives « Team Europe » en Mauritanie seront analysés et publiés sur le site de *Statewatch* dans les semaines à venir.

Expulsion et réadmission



Progrès dans la promotion des expulsions «volontaires»

Un document de réflexion de la présidence sur [la « promotion du retour volontaire et de la réintégration »](#) a été présenté lors de la réunion du 2 juillet du groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX Expulsion).

Le document reprend tout d'abord des éléments bien connus concernant les taux de retour effectifs et la préférence accordée aux retours « volontaires ». Il indique ensuite que la « **visibilité des retours forcés** » **semble avoir contribué à une « tendance à la hausse » du nombre de personnes faisant l'objet d'une décision d'éloignement qui optent pour un retour « volontaire »**, plutôt que d'être soumises à la violence d'une expulsion forcée.

Il précise également que les retours « volontaires » vers les **dix pays tiers prioritaires communs en matière de retour** — dont les noms sont censurés dans ce document — ont été peu nombreux. Il fait état d'un dialogue en cours ainsi que du recours à des menaces de sanctions en matière de visas pour tenter d'en augmenter le nombre.

Le document informe ensuite les délégués des dernières évolutions concernant le Programme européen de réintégration et suggère de promouvoir **les vols charters mixtes transportant à la fois des personnes rentrant « volontairement » et des personnes expulsées, considérant cette pratique comme un « domaine potentiel de croissance opérationnelle »**.



Frontex présente son bilan des expulsions pour le premier semestre 2026

Frontex a présenté son rapport semestriel intitulé « [Mise en œuvre des activités de Frontex dans le domaine du retour](#) » lors de la réunion IMEX Expulsion du 2 juillet. Dans ce rapport, l'agence fait état de 11 410 expulsions forcées et de 21 065 retours «volontaires» supervisés au cours du premier semestre 2026. La présentation rend également compte de l'impact du conflit entre les États-Unis/Israël et l'Iran sur les expulsions, estimant que plus de 2 000 personnes n'ont pas été expulsées en raison de l'annulation de vols charters ou de vols de ligne.



Coopération de Frontex avec les pays tiers

En juin 2026, [Frontex a présenté son rapport 2025 sur la coopération avec les pays tiers](#).

Dans son avant-propos, le directeur exécutif Hans Leijtens a souligné les « relations plus étroites » de l'agence avec « le Maroc, l'Égypte, le Liban et la Jordanie ». Il a également présenté la coopération en Afrique de l'Ouest comme une priorité, mentionnant en particulier le Cap-Vert, le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Nigeria.

Parmi les principaux éléments du rapport figurent :

- l'agence fait état d'une nouvelle « **présence opérationnelle à part entière** » en **Bosnie-Herzégovine** ;
- dans le cadre du projet EU4BorderSecurity, l'agence a organisé « des ateliers, des formations et des actions de renforcement des capacités par le transfert d'équipements techniques légers » à l'intention des partenaires du « voisinage méridional ». **Frontex a également « intensifié le dialogue » avec les autorités égyptiennes et « soutenu les efforts de réengagement de l'UE » en Libye** ;
- en ce qui concerne **l'Égypte** en particulier, l'agence fait état d'une « étape importante », marquée par deux activités bilatérales portant sur la détection de la fraude documentaire et de la traite des êtres humains ;
- au **Liban**, Frontex a fourni « du matériel technique destiné à soutenir les opérations de recherche et de sauvetage » en mer, ainsi que des actions de renforcement des capacités et de formation ;
- l'agence fait état d'une coopération avec **le Cap-Vert** concernant « le lancement d'une surveillance aérienne visant à améliorer la connaissance de la situation au-dessus de l'Atlantique » ;
- en **Mauritanie**, Frontex fait état de la planification d'une réunion technique sur les fonctions des garde-côtes, ainsi que de travaux de négociation en vue d'un accord de coopération. La possibilité d'une coopération dans le cadre d'exercices et d'ateliers de recherche et de sauvetage a également été évoquée ;
- le rapport souligne que le déploiement d'un officier de liaison au **Maroc** en décembre 2025 « **marque une nouvelle étape vers une coopération plus étroite et mieux structurée avec les autorités marocaines** » ;
- l'agence a élargi la coopération EUROSUR avec le Cap-Vert, l'Ukraine, la Moldavie et la Gambie. Cette coopération élargie vise à « **établir et visualiser collectivement une image de la situation en temps quasi réel concernant la migration irrégulière et la criminalité transfrontalière** ». Un travail similaire est en cours avec le Royaume-Uni ;
- Frontex a organisé des « sessions de sensibilisation à EUROSUR » à l'intention de représentants du Liban, de l'Irak, du Pakistan et de l'Arménie ;
- des réunions de la Communauté de renseignement Afrique-Frontex (AFIC) sont prévues jusqu'en 2025, offrant ainsi « la **possibilité de partager des renseignements et de lutter contre la criminalité transfrontalière, notamment la traite des êtres humains et la migration irrégulière** ».

Parmi les autres statistiques notables, on peut citer :

- les dix principaux pays de retour en 2025 étaient, dans l'ordre : la Turquie (9 970 personnes), la Syrie (5 911), la Géorgie (5 184), la Colombie (2 747), l'Albanie (2

493), l'Irak (2 395), le Brésil (1 806), le Nigeria (1 777), la Moldavie (1 774) et l'Inde (1 750) ;

- dix agents de liaison européens chargés des retours étaient déployés à la fin de l'année 2025, couvrant l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Vietnam, la Somalie, l'Éthiopie, le Kenya, l'Égypte, la RDC, le Congo, le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Gambie ;
- à la fin de l'année 2025, le réseau d'officiers de liaison Frontex (FLO) couvrait la Turquie, l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Kosovo, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie, le Maroc et le Pakistan.

Frontex a également présenté un exposé sur la coopération avec les pays tiers lors de la réunion du 15 juillet de l'EMWP, mentionnant les négociations engagées avec le Liban et la Jordanie en vue de la conclusion d'accord de travail.

Partenariats en matière de migration



L'Égypte au centre de l'attention en tant que « pays tiers prioritaire »

Lors de la réunion de l'EMWP du 11 septembre, les délégués ont discuté de la coopération de l'UE avec l'Égypte, à la suite d'une présentation du Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'un des principaux partenaires de l'UE en matière d'externalisation.

Selon un document de la présidence intitulé « [La coopération avec l'Égypte en tant que pays tiers prioritaire](#) », l'Égypte reste l'un des principaux pays d'origine des personnes arrivant irrégulièrement en Europe. Le document indique que 18 543 ressortissants égyptiens sont arrivés dans l'UE en 2025, soit une hausse de 56 % par rapport aux 11 922 enregistrés en 2024. Au premier semestre 2026, ce chiffre avait toutefois fortement diminué, avec seulement 2 635 arrivées, soit une baisse de 67 % par rapport à la même période en 2025. **Cette « baisse significative » est attribuée, au moins en partie, au renforcement des contrôles aux frontières entre l'Égypte et la Libye.**

Le document indique également que plus de 850 000 réfugiés et demandeurs d'asile soudanais sont enregistrés en Égypte, auxquels s'ajoutent 100 000 personnes originaires de Syrie, bien que la population totale de migrants en situation régulière ou irrégulière dans le pays soit bien plus importante. L'Égypte est également décrite comme un important pays de transit pour les ressortissants bangladais et pakistanais se rendant en Libye.

Le document énumère ensuite plusieurs programmes distincts de financement de l'UE en faveur de l'Égypte, pour un montant total de plusieurs dizaines de millions d'euros. Il fait également état d'un « contexte de difficultés économiques persistantes et de montée des sentiments anti-migrants » dans le pays, **les autorités égyptiennes menant des**

campagnes d'arrestations arbitraires, de détentions et d'expulsions massives visant en particulier des centaines de milliers de Soudanais.

Néanmoins, malgré les différentes crises qui touchent la région, l'UE estime que « l'Égypte offre une relative stabilité et fait preuve de diplomatie » et se montre coopérative en matière de mesures anti-migration et d'expulsions : *« Par conséquent, la coopération avec l'Égypte est considérée comme revêtant une importance stratégique tant pour l'UE que pour les États membres. »*

Dans cette perspective, et compte tenu du « partenariat global et stratégique avec l'Égypte », le document invite les délégués à discuter des moyens de renforcer la coopération en matière de migration.



Mise à jour du dossier d'action sur l'Égypte : de nombreuses nouvelles dépenses

Statewatch a obtenu une version révisée du [dossier d'action sur l'Égypte, datée du 9 janvier 2026](#).

Par rapport [au précédent dossier d'action sur l'Égypte datant de septembre 2025](#), cette version fait état d'un engagement considérable envers l'Égypte. Parmi les initiatives figurent :

- **une campagne autrichienne d'information en ligne contre la migration, intitulée « Mythes sur la migration »**, menée dans cinq pays, dont l'Égypte. Ce programme semble être en cours depuis janvier 2021, bien qu'il ne soit pas explicitement mentionné dans le dossier d'action précédent. Il existe également un autre programme autrichien visant à « réduire les investissements dans la migration irrégulière », mené en collaboration avec plusieurs partenaires de projet, dont [Seefar](#), [un prestataire reconnu de ce type de campagnes anti-migration](#).
- **l'Italie** semble avoir mis en œuvre plusieurs programmes de dépenses en Égypte ces dernières années. Parmi ceux-ci figurent **9,3 millions d'euros pour un programme mis en œuvre par le HCR**, visant à développer un « environnement de protection favorable aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en Égypte », **1,99 million d'euros destinés aux mineurs non accompagnés et aux jeunes**, ainsi qu'un **programme de 1,7 million d'euros visant à s'attaquer aux « causes profondes »** ;
- **l'accord de financement d'un plan d'action annuel de 75 millions d'euros**, consacré aux réformes socio-économiques, a été signé en octobre 2025 ;
- **une enveloppe supplémentaire de 9 millions d'euros destinée à un programme préexistant en faveur de la résilience et des communautés d'accueil** a fait l'objet d'un contrat en décembre 2025 ;
- Europol serait toujours engagé dans des activités de « renforcement des capacités » en Égypte, tandis que la conclusion d'un accord de partage de données à caractère personnel entre l'Égypte et Europol reste envisagée. Une session de formation d'Europol destinée aux forces de l'ordre égyptiennes s'est tenue en septembre 2025 ;

- un atelier sur « le retour, la réadmission et la réintégration » s'est tenu au Caire en décembre 2025 ;
- La deuxième phase de [CONMIGO](#), un projet « consacré au soutien à la gouvernance des migrations », devait débuter en mars 2026.
- diverses réunions et échanges sont signalés tout au long de 2025 et 2026, notamment une « mission de programmation » au Caire avec des responsables de la direction de la Commission chargée de la région MENA. Une réunion de hauts responsables sur la sécurité s'est tenue en 2025, et une autre est prévue au troisième trimestre 2026 ;
- conformément à l'engagement de l'UE d'intégrer une « approche fondée sur les droits de l'homme » dans ses partenariats extérieurs, la préface du dossier d'action, par ailleurs identique à celle de la version précédente, comprend désormais la phrase suivante : « *La protection des droits de l'homme de tous les migrants et des personnes déplacées de force, ainsi que le plein respect du droit international, constituent les principes directeurs de l'engagement de l'UE.* »

Autres



Le Fonds de partenariat pour les migrations lance un appel à propositions pour 2026

Le Fonds de partenariat pour les migrations, une initiative d'externalisation financée par l'UE et gérée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires, [a lancé un appel à propositions de financement](#) visant des projets destinés à « renforcer la coopération entre les États membres de l'UE et les pays partenaires autour des priorités clés en matière de migration et de sécurité ». Les financements proviendront des fonds AMIF, BMVI et ISF de l'UE, pour un montant total de 14 millions d'euros. Les subventions accordées débutent à 200 000 euros, sans plafond fixe. L'appel à propositions cible des projets menés avec des pays du voisinage méridional, d'Afrique subsaharienne ainsi que d'Asie centrale, du Sud et de l'Ouest.

Les lignes directrices relatives aux candidatures couvrent un large éventail de projets d'externalisation, notamment le renforcement de la gestion des frontières, des « campagnes d'information » ciblées contre la migration, ainsi que des programmes transfrontaliers en matière de renseignement et de technologie. Parmi les exemples de projets antérieurs figurent le projet MISPEAC, consacré au partage de renseignements entre l'UE et l'Afrique le long des routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique ; un « partenariat opérationnel commun » pour les opérations de lutte contre la traite et le trafic illicite au Nigeria ; et le projet Prometheus II sur la gestion des flux migratoires en Géorgie.

« Ces nouveaux appels à projets visent à concrétiser les objectifs du Pacte en matière de dimension extérieure grâce à des approches coopératives avec des pays prioritaires hors de

l'UE », a déclaré Jennifer Tangney, responsable du MPF, sur la page web consacrée à l'appel.



Frontex cherche à établir un « cadre de coopération structuré » avec le Pakistan

Dans un [communiqué de presse consacré à la visite du directeur de Frontex, M. Leijten, au Pakistan](#), le 17 septembre 2026, l'agence a annoncé qu'elle « cherchait à développer un cadre de coopération structuré avec les autorités pakistanaïses » dans des domaines tels que l'échange d'informations, la formation à la gestion des frontières, la sécurité des documents et l'analyse des risques.

Frontex a également mis en avant une [vidéo consacrée à son partenaire de réintégration WELDO au Pakistan](#). Publiée sur YouTube en février 2025, cette vidéo vante la manière dont le programme de réintégration de l'UE a aidé une personne expulsée au Pakistan à « reconstruire sa vie ». Au moment de la rédaction de ce bulletin, elle comptait 657 vues.



Appel d'offres de l'ICMPD pour des bateaux de patrouille fluviaux et lacustres

Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), principal partenaire de l'UE en matière d'externalisation, a [lancé un appel d'offres pour la fourniture de « bateaux de patrouille pour les rivières et les lacs »](#). L'appel d'offres ne précise pas pour quel pays (Statewatch a posé la question sur LinkedIn mais n'a reçu aucune réponse), mais une question posée par un candidat fait référence à « des contrats similaires dans des pays comme l'Albanie ».

Mises à jour de l'archive documentaire

[Les archives documentaires d'Outsourcing Borders](#) hébergent des documents clés du Conseil de l'UE et de la Commission européenne.



[Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et des migrations \(EMWP\)](#)

[Situation en matière de migration et de déplacement au Soudan](#) : document de la présidence en vue de la réunion du 15 juillet 2026 (11193/26, LIMITE, 6 juillet 2026, pdf)

[Approche de la migration fondée sur les droits de l'homme](#) : document de la présidence pour la réunion du 15 juillet 2026 (11195/26, LIMITE, 7 juillet 2026, pdf)

[Coopération avec l'Égypte en tant que pays tiers prioritaire](#) : document de la présidence destiné à la réunion du 11 septembre 2026 (12202/26, LIMITE, 4 septembre 2026, pdf)

[Coopération entre Frontex et les pays tiers en 2025](#) : présentation en vue de la réunion du 15 juillet 2026 (10656/2026, LIMITE, 16 juillet 2026, pdf)

Groupe de travail «Intégration, migration et expulsion» (IMEX Expulsion)

Document de réflexion de la présidence sur la promotion du retour volontaire et de la réintégration : présenté lors de la réunion du 2 juillet 2026 (10425/26, LIMITE, 26 juin 2026, pdf)

Mise en œuvre des activités de Frontex dans le domaine du retour : présentation lors de la réunion du 2 juillet 2026 (9599/2026, LIMITE, 3 juillet 2026, pdf)

Autres documents

Contributions de l'UE et des États membres au plan d'action en matière de migration (en Mauritanie) (en français) : document de dépenses de la Commission européenne, 8 septembre 2026

Renforcement des capacités de l'UE en matière de connaissance de la situation migratoire et d'alerte précoce, y compris en situation de crise – Échange de vues : document de la présidence destiné à la réunion des représentants permanents du 23 janvier 2026 (12918/26, LIMITE, 17 septembre 2026, pdf)

À propos de ce bulletin

Ce projet, mené par *Statewatch* et *migration-control.info* et financé par *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, vise à rendre publiques les politiques, les plans et les pratiques d'externalisation de l'UE. Il cherche ainsi à mettre en lumière leurs effets sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Il contribue à remédier au manque d'informations accessibles au public en publiant des documents européens pertinents, principalement, à ce stade, ceux produits ou examinés par le Conseil de l'UE. Il vise également à rendre plus accessible la masse d'informations provenant des différentes institutions européennes, des groupes de travail et des gouvernements nationaux impliqués dans le programme d'externalisation, en résumant les évolutions thématiques et régionales et en analysant en profondeur les enjeux clés.